

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.12.07_02**

Le 7 décembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé en la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) : Maryline POINTET

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation :
Le 02/12/2020.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Pour :

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : François RIEU

DELIBERATION 2 : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique que suite à la revalorisation des indemnités élus et au recours à du personnel de remplacement pour faire face aux arrêts maladie, il convient d'ajuster le budget par une décision modificative en diminuant le chapitre 011- Charges Générales de 15 000 € et en augmentant le chapitre 012 – Charges de personnel et le chapitre 065 -Autres charges de gestion courante (indemnités) de 15 000€.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531 : indemnités	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative comme indiqué ci-dessus, sur le budget communal de l'exercice 2020,

A GRIGNON, le 7 décembre 2020.

Le Maire,
François RIEU.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

